



## Commune de Moirans-en-Montagne (Département du Jura)

### Délibération du Conseil Municipal

Séance du 20 juin 2022

N° 2022 / 040

Envoyé en préfecture le 27/06/2022  
Reçu en préfecture le 27/06/2022  
Affiché le   
ID : 039-213903339-20220620-DEL2006\_40\_2022-DE

L'an deux mille vingt-deux, le vingt juin à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de MOIRANS-EN-MONTAGNE étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 14 juin 2022, sous la présidence de M. Grégoire LONG, Maire.

**Etaient présents :** Roseline BONDIVENNE, Alain PITON, Grégoire LONG, Emmanuel ANGINON, Eddy LUSSIANA, Rachel BOURGEOIS, Sophie CAPELLI, David GEAY, Sandrine NICOD, Bahadir GUZEL, Benoit COLIN, Cindy PERY, Serge LACROIX, Laurence MAS, Nathalie SAULNIER, Pierre GRANDCLEMENT

**Excusés :** Marie-Christine MOREL donne pouvoir à Benoit COLIN ; Cindy PERRY donne pouvoir à Lauriane DAVID ; Didier BERREZ donne pouvoir à Serge LACROIX

**Le secrétariat a été assuré par :** Laurence MAS

Nombre de Membres en exercice : 19	Votes pour : 19
Nombre de Membres présents : 16	Votes contre : 0
Nombre de suffrages exprimés : 19	Abstention : 0

**Objet : Subventions communales aux associations – Volet n°1**

- Vu les articles L 442-16, L 442-5 et L 442-12 du Code de l'Education ;
- Vu la convention d'exploitation liant la commune de Moirans-en-Montagne et l'association La Fraternelle ;
- Considérant les demandes de subventions formulées par diverses associations, dont :
  - o CIAS – TEC : participation demandée pour le voyage des seniors (EHPAD de Moirans-en-Montagne) ;
  - o Ecole privée La Source : participation demandée pour l'organisation d'une sortie scolaire, pour trois élèves domiciliés à Moirans-en-Montagne ;
  - o Atelier au Village : participation demandée pour le projet « chut »
  - o Ski Club du Lizon : participation pour les enfants adhérents au club et domiciliés à Moirans-en-Montagne ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** de verser les subventions suivantes :
  - Association La Fraternelle : 12 500 € (1<sup>er</sup> acompte sur la subvention annuelle 2022 s'élevant à 25 000 €)
  - Association « Comité Culturel d'Animation » : 5 000 € (acompte sur la subvention annuelle 2022)
  - Coopératives scolaires Ecole Roger Millet : 500 €
  - Centre Intercommunal d'Action Sociale TEC : 1 000 €
  - Ecole privée La Source : 90 €
  - Atelier au village : 1 000 €
  - Ski Club du Lizon : 100 €

- **PRECISE** que les crédits budgétaires sont inscrits au compte 6574 du budget général 2022.

Fait et délibéré.....

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire  
Grégoire LONG